

Le port du couvre-visage fortement recommandé aux usagers du transport collectif

6 mai 2020

Le ministère des Transports, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) souhaitent rassurer les usagers et les travailleurs par rapport au fait que le transport collectif demeure sécuritaire et que toutes les mesures sont prises afin de garantir que les activités de ce secteur se poursuivent dans les conditions les plus sûres et saines possibles dans le contexte de la reprise.

Le Ministère, la CNESST et l'INSPQ rappellent aux usagers l'importance de respecter les consignes suivantes :

- garder ses distances;
- porter un couvre-visage à bord des autobus et des voitures de métro ainsi que dans les lieux où la distanciation physique n'est pas toujours possible;
- suivre les règles d'hygiène et d'étiquette respiratoire (par exemple, se couvrir la bouche et le nez avec le coude lorsqu'on éternue et se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes);
- ne pas prendre le transport collectif en cas de symptômes associés à la COVID-19.

Le port du couvre-visage est fortement recommandé et ne remplace pas les autres recommandations, notamment le respect de la distanciation physique lorsque cela est possible. La situation sera suivie de près et d'autres mesures pourraient être mises en place au besoin.

Pour plus d'information